



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Projet de classement au titre des sites
de
la cascade et de la vallée d'Ars

Rapport de présentation



Enquête publique

août 2017

Sommaire

| | |
|---|---------|
| A - Note de présentation | page 5 |
| B - Plan de situation | page 9 |
| C - Notice explicative | page 11 |
| D – Carte du périmètre du site (avec repérage des photographies)..... | page 25 |

Note de présentation

Les articles L341-3 et L123-2 I. 3° du code de l'environnement prévoient que les projets de classement de site font l'objet d'une enquête publique.

En application de l'article R123-8 lorsque le dossier ne comprend pas d'étude d'impact ou d'évaluation environnementale, il doit contenir une note de présentation qui précise les différents points mentionnés ci-dessous.

Coordonnées de la personne publique responsable du projet

Ministère de la transition écologique et solidaire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie
1, rue de la cité administrative
BP 80002
31074 Toulouse cedex 9

Objet de cette enquête publique

La présente enquête publique est relative au projet de classement au titre des sites de la cascade et de la vallée d'Ars. Situé dans le département de l'Ariège sur le territoire administratif de la commune d'Aulus-les-Bains ce site concerne une surface de mille cinq cent hectares.

Le projet est détaillé dans les pièces requises par la réglementation relative au classement au titre des sites (articles R341-4 et R123-8 du code de l'environnement) qui figurent dans le dossier d'enquête. Celui-ci comprend notamment un rapport de présentation, un plan de délimitation du site à classer et les plans cadastraux correspondants.

Principales caractéristiques du projet et raisons du choix de classement comme mesure de protection

Ce projet concerne un territoire montagnard qui débute au sud-est du village d'Aulus-les-Bains à une altitude de 970m et dont la partie supérieure longe la crête frontalière avec l'Espagne entre les pics de Bentefarine à 2615 m et de Turguilla à 2527m.

Accessible uniquement par divers sentiers de randonnée pédestre la partie aval se caractérise par un couvert forestier dense où prédomine le hêtre. Cette vallée relativement encaissée est parcourue par le ruisseau d'Ars qui prend sa source à environ 2200m d'altitude en contrebas du Port de Sounou.

La partie supérieure de la vallée d'Ars est une belle vallée d'origine glaciaire dans laquelle sont présents plusieurs ombilics glaciaires et verrous.

La particularité et la grande notoriété de cette vallée résultent toutefois de la présence d'une magnifique cascade à 1450m d'altitude.

Au niveau de l'importante rupture de pente qui marque la séparation entre la basse et la haute vallée, le ruisseau d'Ars se transforme alors en une cascade impressionnante constituée de trois chutes consécutives.

La première, très étroite, a une hauteur d'environ 80m et les deux autres, plus larges et moins hautes, 30m et 20m. Le randonneur ne peut qu'être émerveillé devant ce spectacle naturel grandiose qui s'offre à lui.

Aussi, la cascade et la vallée d'Ars qui n'ont jamais fait l'objet d'aménagements particuliers significatifs gardent intact leur beauté naturelle. Dès lors, il convient de veiller à ce que ce site fasse l'objet d'une protection réglementaire forte afin d'en assurer une préservation pérenne.

Pour cela, la mise en place d'un classement pour ce site apparaît comme étant la procédure la mieux adaptée.

État actuel de la procédure de ce projet de classement au titre des sites et modalités à accomplir d'ici la prise de décision

Ce projet a fait l'objet d'un travail de concertation préalable mené en 2015 et 2016 avec monsieur le maire d'Aulus-les-Bains, son conseil municipal et en association avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Cette enquête publique doit permettre au propriétaire concerné en l'occurrence la commune d'Aulus-les-Bains et à toute personne qui le désire de faire connaître son opposition ou son consentement au projet de classement, soit par une mention consignée sur le registre de l'enquête mis à disposition sur le lieu d'enquête ou sur un site internet dédié, soit par voie postale ou courrier électronique transmis au commissaire enquêteur.

Dans le même temps le conseil municipal d'Aulus-les-Bains est consulté pour émettre un avis sur le projet.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête est clos par le commissaire enquêteur. Il dispose alors d'un délai de trente jours pour établir un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Il consigne dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet. Il remet ces documents à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, ici la préfète du département de l'Ariège, et en transmet une copie au président du tribunal administratif de Toulouse.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de l'autorité compétente pour organiser l'enquête, à la préfecture de l'Ariège et à la mairie d'Aulus-les-Bains.

Après que le commissaire enquêteur ait remis son rapport et ses conclusions motivées, ce projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège puis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui siège à Paris.

Enfin, la décision de classement sera prise par arrêté du ministre en charge des sites.



Commune d'Aulus-les-Bains

PROJET DE CLASSEMENT

Au titre du code de l'environnement

Titre IV/chapitre unique

Dossier d'enquête publique-

SITE DE LA CASCADE ET DE LA VALLEE D'ARS

Plan de situation



Notice explicative

Cette notice vise à présenter les caractéristiques principales du site au travers de l'histoire des lieux, de sa géomorphologie et de ses composantes paysagères.

Sont ensuite précisés les objectifs du classement.

- L'histoire des lieux

Nous sommes ici dans le Haut Couserans, au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, situé dans la partie occidentale du département de l'Ariège.

Depuis Saint-Girons, l'accès routier principal pour aller à Aulus-les-Bains se fait, à partir de Oust, en remontant la rive droite du Garbet. Ce village de deux cent habitants est implanté à l'aval de la confluence du torrent de l'Ars et de la rivière du Garbet qui descendent de ces deux belles vallées.

Cette présence abondante de l'eau et notamment de diverses sources aux bienfaits curatifs a favorisé, au milieu du dix-neuvième siècle, le développement de l'activité thermale à Aulus (Aulus deviendra Aulus-les-Bains en 1938).

La publication de la première brochure médicale réalisée par le docteur Bordes-Pagès en 1849 va contribuer à l'essor du thermalisme à Aulus. La fin du dix-neuvième siècle et le début du vingtième constituent la période faste de la fréquentation de la clientèle thermale.

Certains curistes se promènent alors dans la proche montagne pour aller contempler la magnifique cascade d'Ars ou pour monter jusqu'à l'étang de Guzet. La notoriété de cette cascade ira alors sans cesse grandissante.

Des hommes célèbres tels que l'explorateur et écrivain Adolphe d'Assier ou le pyrénéiste franco-britannique Henry Russel ont, dans leurs écrits respectifs, fait état de leur émerveillement devant le spectacle grandiose qu'offre cette cascade.

Cependant, l'attrait de cette vallée ne se limite pas à la présence majestueuse de cet « édifice » naturel. Sa partie haute frontalière avec l'Espagne a constitué jusqu'au milieu du siècle dernier une voie de passage et d'échanges privilégiée notamment pour les Aulusiens.

L'activité pastorale y est alors bien présente et les estives sont pacagées. Certains troupeaux sont amenés en transhumance versant espagnol via le Port de Sounou.

Au delà de cette activité traditionnelle, cette vallée frontalière a aussi servi durant la seconde guerre mondiale de lieu de passage pour des hommes et des femmes de confession juive qui fuyaient la persécution. Certains Aulusiens et Aulusiennes décidèrent de leur venir en aide en les guidant vers l'Espagne.

Pour cette attitude très courageuse, le titre de « Justes parmi les nations » a été décerné à trois d'entre eux. Il s'agit de Baptiste Rogalle, de Jean-Pierre Acgouau et de sa fille Jeanne, épouse Rogalle.

Aujourd'hui, le pastoralisme dans cette vallée a quasiment disparu. Elle garde néanmoins son attrait auprès d'un grand nombre de randonneurs du fait de la présence de la cascade mais aussi de plusieurs étangs et d'anciens abris pastoraux appelés Orris dont un récemment construit par des Aulusiens pour servir de refuge.

- La géomorphologie du site

Le relief actuel résulte d'une structure préexistante fortement remodelée lors des épisodes glaciaires du quaternaire.

Trois niveaux géomorphologiquement bien individualisés peuvent être reconnus dans la partie haute de la vallée d'Ars. Il s'agit des crêtes sommitales, des petits cirques glaciaires suspendus et de l'auge glaciaire en fond de vallée.

Le fond de cette vallée orientée sud-ouest nord-est a été façonné par le glacier principal en une auge glaciaire assez étroite. Plusieurs ombilics glaciaires occupés par des étangs de forme allongée dans le sens de la vallée y sont présents et séparés par des verrous plus ou moins imposants.

A l'altitude de mille cinq cent mètres la partie haute de la vallée est séparée de la partie basse par une rupture de pente d'une hauteur de deux cent cinquante mètres environ constituée d'une succession de falaises où s'écoulent les trois chutes de la cascade d'Ars.

A l'aval de la cascade, à mille deux cent cinquante mètres d'altitude, débute la basse vallée qui prend fin à la confluence avec le Garbet.

Au niveau de la basse vallée l'auge glaciaire a été presque totalement masquée par l'accumulation de matériaux post glaciaires de type éboulis ou cônes de déjection. Le fond de la vallée est très encaissé, parfois marqué de gorges profondes.

- Les composantes paysagères du site

Par temps dégagé, peu avant d'arriver à Aulus-les-Bains par la route départementale 32 il est possible de distinguer la cascade d'Ars nichée au sein du dense massif forestier qui surplombe le village d'Aulus-les-Bains.



A cet endroit le visiteur est également saisi par le massif montagneux qu'il a face à lui avec en point central la vallée d'Ars, à l'est en arrière plan la ligne de crête sommitale qui surplombe la haute vallée du Garbet, à l'ouest le pic de Mont Rouge.

Dans la traversée du village les perceptions visuelles sont plus resserrées. Pour aller admirer la cascade d'Ars il faut poursuivre sa route au-delà sachant que deux itinéraires de randonnées sont alors possibles.

Bien qu'ayant des points de départ distincts, l'un étant un sentier de grande randonnée l'autre une piste forestière, ils se rejoignent dans la forêt non loin du lieu-dit Icharts.

A partir de là nous entrons dans le périmètre du site proposé au classement. La piste forestière se poursuit jusqu'au Pla de l'Artigous et se prolonge ensuite par un sentier de randonnée.

Quelques rares ouvertures dans ce secteur boisé permettent d'apercevoir la cascade.



p1 Vue fugitive de la partie supérieure de la cascade à travers bois

Ce paysage forestier où domine le hêtre dans cette vallée basse encaissée est parcouru par le ruisseau d'Ars parfois au travers de gorges profondes qui confèrent au lieu un charme singulier.

Une fois franchi le pont d'Artigous le sentier se raidit et s'enfonce dans la hêtraie. On peut alors observer dans une ambiance fraîche et ombragée des arbres majestueux.

Environ trois quart-heure plus tard le randonneur entend distinctement le bruit de la cascade. Au bénéfice d'une trouée forestière elle apparaît alors majestueuse.



p2 La cascade d'Ars

Elle semble barrer le passage au randonneur tant la falaise d'où elle chute est large et verticale. Les parois hautes de cette falaise sont colonisées par une sapinière qui se densifie au fil des ans. La cascade y franchit trois ressauts successifs.

Dans le premier son écoulement se fait sur une hauteur de quatre-vingts mètres environ au sein d'un resserrement rocheux. Les deux ressauts suivants plus larges et moins hauts lui permettent d'occuper grandement l'espace et captivent visuellement le randonneur.

Le caractère pittoresque est ici très présent comme en témoignent les nombreuses photographies prises par les randonneurs, ou les cartes postales existantes de cette cascade.

Pour aller au delà de la cascade en direction de la haute vallée d'Ars il convient de poursuivre sur le sentier de grande randonnée qui sillonne alors au milieu de zones d'éboulis et de pelouses d'altitude. Une fois franchi ce secteur escarpé on atteint la limite supérieure de la forêt où seuls les sapins sont encore présents.

A partir de ce secteur dénommé pla de Pich débute la haute vallée d'Ars. Pour y accéder on quitte le sentier de grande randonnée pour filer plein sud. La morphologie héritée de l'épisode glaciaire devient alors bien perceptible.



p3 Pla de Pich

Cette haute vallée s'étire sur quatre kilomètres et demi environ au cours desquels le paysage est dans un premier temps rythmé par l'alternance de verrous, secteurs d'éboulis relativement étroits et pentus, suivis de zones plus larges et peu déclives qui correspondent à des ombilics glaciaires dans lesquels prennent place des étangs aux dimensions variables.

Le premier étang rencontré est celui de Cabanas qui offre une belle vue vers le sud en direction des hauts sommets.



p4 Étang de Cabanas

Ici la vallée est encore délimitée par des versants très raides souvent taillés en falaises abruptes qui correspondent aux parois de l'ancienne auge glaciaire.

La progression se fait par paliers successifs dans lesquels prend place un étang de forme plus ou moins large et étiré. Autour de chacun de ces étangs plusieurs zones humides sont présentes.

Les pelouses et les landes qui les entourent offrent un contraste coloré qui évolue en fonction des saisons.

L'impression de resserrement qui prévaut au niveau des étangs de las Touétos et de la Hille de l'Étang du fait de vues latérales qui buttent sur les parois proches des versants s'estompe peu à peu.

A partir de l'étang de la Hille de la Lauze la vallée s'élargit et offre un beau panorama sur les sommets qui surplombent cette vallée.



p5 Hille de l'Étang



p6 Étang de la Hille de la Lauze



p7 La partie supérieure de la haute vallée d'Ars et ses sommets frontaliers avec l'Espagne

Sur le versant est de cette vallée à mille huit cent cinquante mètres d'altitude la présence des trois orris du Turon d'Ars, dont un récemment restauré, témoigne de l'activité pastorale qui s'y est exercée.



p8 Les orris du Turon d'Ars

Cette haute vallée d'Ars dont la pente se raidit fortement à l'approche des crêtes sommitales offre de beaux paysages variés qui s'apprécient tout au long de sa montée.

La vue depuis le sommet du pic Rouge y est saisissante. Elle permet d'en avoir une vision d'ensemble où les différentes séquences paysagères précédemment décrites se laissent alors admirer.



p9 La haute vallée d'Ars depuis le sommet du pic Rouge

Parmi les sommets qui surplombent la haute vallée d'Ars sur sa limite ouest le pic de Mont Rouge ou « Monrouch » situé à deux mille trois cent soixante dix-neuf mètres d'altitude présente la particularité de dominer un secteur adjacent qu'il apparaît logique d'intégrer à ce projet de classement.

Il s'agit d'une haute vallée qui correspond à la zone d'estive de Guzet et dans laquelle en aval de celle-ci se trouve l'étang de Guzet. Les ruisseaux de Fontarech et du Lau présents dans cette vallée constituent de petits affluents de l'Ars qu'ils viennent alimenter après avoir dévalé des ravines escarpées en forêt.

Le randonneur qui veut accéder à cette vallée après être monté à la cascade d'Ars prolonge sa marche jusqu'au pla de Pich. Il suit alors le sentier de grande randonnée qui reste à une altitude à peu près constante et alterne passages en forêt et courte traversée d'éboulis.

Peu après avoir passé la fontaine de Fontarech la vue s'ouvre sur la zone d'estive de Guzet.



p10 Estive et cabane de Guzet

Cette estive est essentiellement constituée de pelouses, de landes et de sapins clairsemés. Elle est dominée au sud par la présence imposante du pic de Mont Rouge à partir duquel s'étire une ligne de crête qui ferme la partie occidentale de ce site.



p11 Pic de Mont Rouge

En aval de cette estive, peu après avoir retrouvé la forêt, l'étang de Guzet apparaît, lové dans une sorte de grande cuvette issue de la période glaciaire. Encerclée par la forêt, seule se détache au sud la silhouette imposante du pic de Mont Rouge.



p12 Étang de Guzet

Avec l'entrée dans la forêt les vues se ferment à nouveau car la couverture forestière est alors dense, seulement entrecoupée parfois de quelques ravines dans lesquelles s'écoulent divers ruisseaux.

* * *

Ainsi, il ressort de la description des composantes paysagères de ce site qu'il présente des caractéristiques naturelles particulières qui justifient un classement au titre des sites en raison de son caractère pittoresque.

Sa valeur patrimoniale esthétique est ainsi affirmée et conforte les valeurs d'usage passées et actuelles que lui reconnaissent les Aulusiens et les touristes qui viennent l'admirer.

Cette protection doit permettre au site délimité de conserver ses composantes paysagères fondamentales par un suivi approprié de l'administration sur toutes modifications.

Des actions de gestion en matière forestière, touristique ou autre pourront être envisagées. Loin de figer un territoire, cette protection doit être comprise comme un outil de gestion capable d'assurer un développement durable du site dans le respect de son patrimoine.

N.B. divers éléments rédactionnels de cette note sont issus d'une étude réalisée en 1988 par le bureau d'études « uranisme et acoustique »



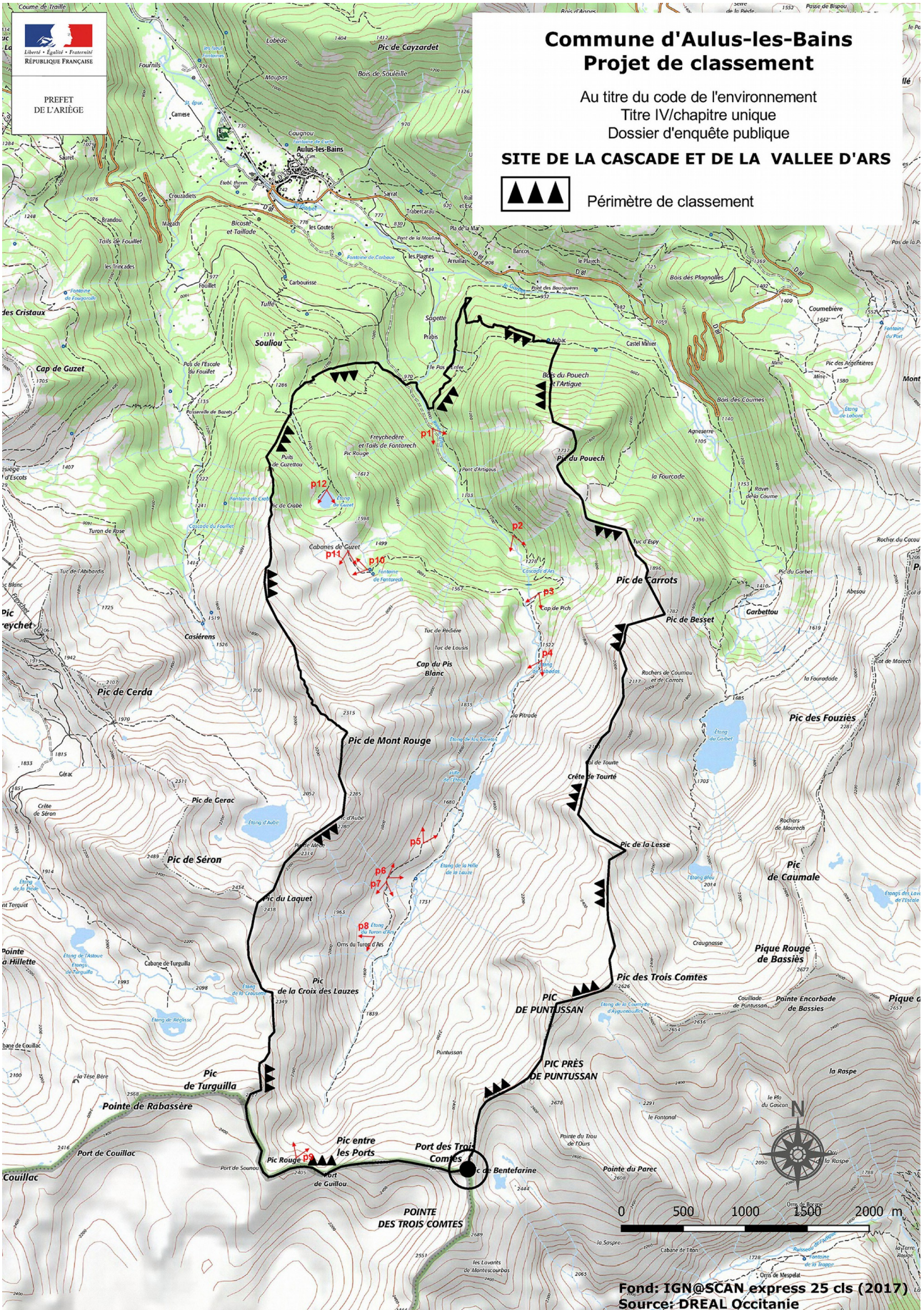
Commune d'Aulus-les-Bains Projet de classement

Au titre du code de l'environnement
Titre IV/chapitre unique
Dossier d'enquête publique

SITE DE LA CASCADE ET DE LA VALLEE D'ARS



Périmètre de classement



p < angle de prise de vue et localisation des photos

Description littérale du périmètre du site proposé au classement

Cette description s'effectue à partir des feuilles de section cadastrales concernées par le projet de classement sur la commune d'Aulus-les-Bains.

Point de départ de la description littérale en allant dans le sens des aiguilles d'une montre :

feuille de section **A13** :

à partir du pic de Bentefarine en direction de l'ouest le tracé suit la limite sud de la feuille de section, frontalière avec l'Espagne jusqu'au Port de Guillou ;

feuille de section **B12** :

limite sud puis ouest de la feuille de section sur sa partie frontalière avec l'Espagne puis avec la commune d'Ustou jusqu'au pic de Laquet ; puis limite avec la feuille de section B11 jusqu'au pic de Monrouch ;

feuille de section **B11** :

limite ouest de la parcelle 2262 ;

feuille de section **B10** :

limite ouest des parcelles 2236, 2235, 2230 ;

feuille de section **B9** en totalité

feuille de section **A11** :

limite ouest de la feuille de section A11 avec la feuille de section A9, puis limite nord de la feuille de section A11 avec la feuille de section A9 jusqu'au point où le tracé du périmètre prend la direction sud ouest puis sud selon une ligne fictive établie à partir du fond IGN 1/25 000 sur lequel elle remonte la ravine la plus à l'ouest qui part du pic de Pouech ;

lorsque la ligne fictive touche l'angle nord est de la parcelle 2613 le tracé suit alors en direction sud est la limite est de cette parcelle, puis la limite est de la parcelle 2615 ;

feuille de section **A12** :

limite est de la parcelle 2622 ;

feuille de section **A13** :

limite ouest de la parcelle 2631 jusqu'à la jonction avec le pic de Bentefarine point de départ de la description.

Pour information, il convient de signaler que dans le tracé décrit ci-dessus, entre les pics de Turguilla et de Laquet (feuille de section B12) le site jouxte la partie sud est du site classé de Cagateille.